

Une organisation pour gagner !

Se donner des règles d'un fonctionnement collectif suppose qu'un accord le plus large possible soit donné à ces règles faute de quoi elles sont remises en cause régulièrement. La motion suivante propose des orientations qui devront donner lieu aux modifications statutaires qui seront nécessaires. La priorité sera de sortir de la logique actuelle des motions servant d'écuries pour des postes afin que le congrès retrouve sa véritable fonction de choisir sur le fond des orientations et un programme d'actions.

Un bilan décevant

Si EELV a pu se targuer quelquefois d'être porteuse d'innovation dans son fonctionnement, force est de constater qu'aujourd'hui EELV ressemble de plus en plus à d'autres partis politiques. La place et le poids des élu.es (et de leurs collaborateurs.trices), toujours plus nombreux.ses et c'est une bonne chose, est de plus en plus prégnant au sein du parti. Le risque est une dérive vers un objectif prioritaire de la conquête des postes au détriment du travail de fond et d'implantation.

Le principe de la proportionnelle est dévoyé par les courants internes qui se sont transformés progressivement en écuries, chacune comptant avant tout le nombre de postes obtenus dans les désignations internes ou externes.

Le fédéralisme dont se targue EELV n'existe quasiment plus que sur le papier, les instances régionales étant avant tout composées en fonction des courants nationaux.

Sur le plan des idées et propositions, EELV n'a pas fait le travail de mise à jour qui s'impose face aux évolutions à la fois environnementales, sociales, sanitaires, démocratiques.

Si ce constat est sévère il est aussi nécessaire pour que l'écologie politique puisse proposer une alternative à la lente mais permanente désaffection et crise de confiance des citoyen.nes vis-à-vis des partis politiques.

Les 4 ruptures indispensables

1 - Redonner sa place au fédéralisme

Les instances du parti (le Conseil Fédéral) sont censées être composées pour l'essentiel des représentants des territoires et non des courants.

C'est ce principe qui doit redevenir la norme. Cela implique que les membres du Conseil Fédéral soient mandatés par leur « base électorale » (les régions) et non plus soumis aux décisions de leur courant.

En contrepartie, les régions, comme les groupes locaux, doivent être davantage respectées et ne plus se voir imposer des décisions prises nationalement sans concertation. C'est particulièrement le cas pour les désignations aux élections externes. Il faut que cessent les parachutages imposés.

2 - Sortir de l'affrontement permanent

Le rôle des motions lors des congrès devrait être de permettre un débat autour des orientations, de la stratégie et des moyens à mettre en œuvre.

Les motions d'orientations structurent actuellement tout notre fonctionnement interne ; des votes qu'elles obtiennent résulte la proportion des membres du conseil fédéral, celle du bureau exécutif, et même la répartition des candidatures aux élections externes.

Avec le temps, cette organisation qui se voulait à la fois démocratique et « modèle » de ce que nous souhaitons pour les assemblées et conseils de notre pays, se révèle préjudiciable à notre fonctionnement :

- De très nombreux adhérents ne signent aucune motion et ont même un rejet de cette organisation ; ils se retrouvent donc complètement coupés du fonctionnement national .

- Les motions deviennent le passage obligé pour accéder à des responsabilités et se sont transformées en clans concurrents, le soutien inconditionnel des membres étant la clé pour obtenir des investitures.
- Cette structuration néglige complètement le travail remarquable qui peut être fait dans les commissions, ou les qualités d'organisation ou mobilisation déployées sur le terrain par des personnes qui auraient pourtant vocation à devenir des cadres efficaces du parti.
- Il contraint à « creuser » les oppositions pour se différencier au lieu de travailler les convergences, ce qui nous balkanise et mobilise une part bien trop grande de l'énergie militante vers l'interne.
- La motion de synthèse établie lors du congrès pour rassembler une majorité ménage les diverses tendances et le texte donne lieu par la suite à des interprétations différentes qui perpétuent les conflits pendant tout le mandat.

3 - Partager une culture commune

L'histoire de l'écologie politique, ses apports spécifiques, ses combats, ne sont pas toujours partagés, loin s'en faut par tous les membres d'EELV. Cela n'a rien d'étonnant lorsque l'on voit la faiblesse pour ne pas dire l'inexistence de la formation au sein du parti. Seul.es quelques élu.es bénéficient de la formation du CEDIS mais les autres ne se voient rien offrir. Pas même un livret d'accueil digne de ce nom.

Comment progresser si on ne sait pas d'où l'on vient ? La création d'une « École de l'écologie politique » est une urgence. Stages de formation, réalisation d'argumentaires, communications régulières, analyses, réflexions, etc. Les outils à développer sont nombreux.

Par-delà la formation elle-même, son rôle d'éducation populaire pour le plus grand nombre sera utile pour faire progresser la « majorité culturelle » puis la majorité électorale.

4 - Sortir du confort intellectuel

Si EELV a élaboré des propositions programmatiques pendant des années, le constat d'un décalage avec les attentes actuelles de la population n'est pas discutable. La société a brutalement changé en quelques années avec une accélération fulgurante liée à la récente pandémie, mais le socle de réflexions et d'analyse d'EELV n'a pas fait l'objet de l'indispensable travail de mise à jour. Nous restons figés voire absents dans de nombreux domaines et particulièrement sur les questions régaliennes.

Des mesures concrètes

Il est temps de sortir de ce fonctionnement délétère ; des solutions sont possibles sans « dépolitiser » notre congrès.

Le fonctionnement d'EELV peut et doit être amélioré pour tendre vers ce que nous préconisons comme modèle démocratique pour la société.

Pour ce faire, il doit intégrer à la fois les concepts de fédéralisme et de décentralisation, la co-construction avec la société civile des choix publics et le partage plutôt que la compétition, la prise en considération des territoires pour la démocratie.

A cette fin, les modifications suivantes feront l'objet, lorsque c'est nécessaire, des modifications statutaires ou réglementaires subséquentes.

1 - Le fédéralisme

Il repose sur le principe fondamental de respect des territoires et de leur légitimité à prendre les décisions qui les concernent dans tous les domaines dans le principe de subsidiarité.

Il convient d'appliquer plus strictement l'esprit des statuts et de faire en sorte que les territoires soient totalement respectés.

Cela vaut notamment pour le mandat donné aux représentant.es des régions au sein du Conseil Fédéral qui doivent être mandaté.es par les Régions lors de leurs conseils régionaux et non plus par les motions nationales, dans le respect de la pluralité d'opinions qui peuvent exister au plan régional. Dans le même esprit la déclinaison au plan régional de ces modalités s'applique vis-à-vis des groupes locaux ou départementaux.

Afin de lutter contre le nomadisme électoral, il ne doit plus être possible d'investir un.e candidat.e à un mandat politique sans qu'il ou elle ait participé auparavant activement à la vie du territoire concerné, sous quelque forme que ce soit (politique, associative, etc.), pendant une durée minimale d'un an.

2 - Le partage plutôt que la compétition

La course aux postes et aux mandats traverse EELV comme tous les partis politiques. Cela nuit à la démocratie, à une juste représentation de la diversité des adhérent.es au sein des instances et parmi les élu.es, pousse à la professionnalisation politique au détriment du partage sur le plus grand nombre.

Si la règle du partage des responsabilités au sein d'un binôme est appliquée pour les instances infranationales, elle reste à mettre en œuvre au plan national. **Le principe d'un co-secrétariat national doit s'appliquer dès ce congrès**, les statuts seront modifiés en ce sens.

Pour limiter le cumul des mandats et la pratique du « saute-mandat » consistant à ne pas aller au bout d'un mandat pour un briguer un autre, des règles plus précises doivent être adoptées.

Il convient de lancer une révision en profondeur de la grille pour éviter le cumul et permettre au maximum de personnes d'exercer des responsabilités.

S'il est compréhensible de pouvoir candidater à une élection sans aucune chance d'être élu.e par manque de candidat.e ou pour s'opposer à des forces politiques néfastes, il ne saurait en être de même si la possibilité d'être élu.e existe.

Il serait donc logique qu'un.e élu.e ne puisse candidater à un autre mandat politique s'il lui reste une grande partie de son mandat à effectuer. Il semble possible de retenir le principe qu'il faut être dans sa dernière année de mandat pour pouvoir candidater éventuellement à un autre mandat.

De même la limitation des mandats dans le temps ne s'applique actuellement qu'à une seule catégorie d'élu.es (Limitation à trois mandats successifs pour les élu.e.s des conseils régionaux, conseils départementaux, du conseil de Paris et président.e.s d'exécutifs de plus de 10.000 habitant.es).

Rien n'est dit sur le cumul dans le temps pour les mandats internes. Il est nécessaire de combler ce vide rapidement.

3 - Les choix sur le fond et pas pour construire des écuries

La logique des courants tels qu'ils fonctionnent actuellement pousse à la confrontation et l'opposition plutôt qu'à la coopération au service de l'intérêt collectif.

C'est donc l'organisation de l'élaboration des positions d'EELV qui doit être entièrement repensée.

A l'instar d'autres partis écologistes, il est plus efficace de voter sur une série de motions thématiques qui vont dégager des positions claires plutôt que sur des motions d'orientations globales qui tiennent trop souvent par leurs signataires.

Le congrès pourrait ainsi jouer son rôle essentiel : définir une stratégie et des orientations et des actions plus précises. Par exemple pour le prochain congrès :

- Quelle stratégie d'alliance électorale ou de rapprochement avec d'autres forces politiques ?
- Devons-nous tenir un discours radical qui tienne compte des effondrements à venir ?
- Quelle place pour les territoires au sein d'EELV et quelles articulations entre eux dans les politiques publiques et institutions ?

- Quelle stratégie de conquête de l'électorat ?
- Etc.

En votant les orientations, le positionnement et les axes d'action séparément, il y a des majorités sur chaque texte, mais les votants pour et contre ne sont pas les mêmes à chaque fois. Il n'y a plus de majorité et de minorité, il n'y a plus de clans. Il y a un positionnement électoral clair, des idées à respecter et des actions à mettre en œuvre. Il est légitime dans ce cas que ceux qui sont portés à l'exécutif soient ceux qui ont porté les textes qui ont remporté des suffrages des adhérents.

4 - Le renouvellement démocratique

La démocratie repose en grande partie sur le partage le plus large possible de l'information, en amont des décisions et à leur aval. Les listes des motions avaient cet avantage que leurs membres en région étaient informés de ce qui se passait au « national ». Ce lien doit être conservé et élargi à tous les adhérents.

Pour ce faire, l'ordre du jour et les textes soumis au Conseil Fédéral doivent être adressés aux Régions et à l'ensemble des adhérent.es au minimum 10 jours avant la réunion. Les CPR pourront ainsi s'en saisir, donner leur avis et mandater leurs représentant.es au Conseil Fédéral. Les adhérent.es pourront également proposer des amendements. Les régions elles-mêmes peuvent élaborer des propositions et les faire « remonter » au vote du conseil fédéral.

Les réunions du Conseil Fédéral donnent lieu à un compte-rendu communiqué à l'ensemble des adhérents. Plus qu'un simple relevé de décisions, il doit permettre d'éclairer les débats tenus.

Il en va de même à tous les niveaux et pour toutes les instances infra nationales.

Une lettre aux adhérent.es doit également être publiée régulièrement (une à deux fois par mois semble une bonne fréquence) afin de partager les prises de positions que ce soit celles du parti ou celles des parlementaires.

Là encore, cette pratique doit être déclinée à chaque niveau.

Premières personnes en soutien (par ordre alphabétique)

Brauns Alice (Normandie)

Contassot Yves (Ile de France)

Gavarri Bruno (La Réunion)

Lafaille Jean-Noël (Ile de France)

Morlot Lydia (Languedoc Roussillon)